

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE  
CANTON DE FOURMIES  
COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	11	11
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>		
26/05/2023		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u>		
26/05/2023		
<u>Objet de la Délibération : 2023-06-01 :</u>		
Adhésion à l’Association Réseau de Villes et Villages Numériques		

<u>SEANCE DU 09/06/2023</u>
L’an deux mil vingt-trois le vendredi 9 juin 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi.
<u>Étaient présents</u> : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane- GAILLIEZ Noémie - VISEE Gérard – FOUQUART Gérard- CAUDRELIER Jean-Luc – LINGUET Justine – LEULLIETTE Bérange- BLANC Véronique – FOLB Céline -MAES Xavier
<u>Secrétaire de séance</u> : GAILLIEZ Noémie

\*\*\*\*\*

**Annule et remplace la délibération 2022-11-01**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu’ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiées aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité et que à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentent ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Il rappelle aussi que le site Internet de la commune n’est plus actualisé et son besoin de renouvellement existe auprès des habitants.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l’Association Réseau de Villes et Villages Numériques, ses statuts, elle a pour objet :

- 1- De créer un réseau de villes numériques
- 2- De favoriser les échanges d’expérience entre les adhérents
- 3- De coordonner les efforts et les initiatives des adhérents
- 4- D’apporter des solutions quant aux problématiques communes des adhérents.

L’Association se donne pour but d’identifier et de répondre aux besoins des collectivités territoriales en matière de technologies de l’information et de services Internet par la mutualisation de ressources et de compétences, par l’expertise et le conseil.

L’adhésion donne lieu à une cotisation annuelle de 1 euro par habitant avec un prorata temporis sur la première année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- D'adhérer à l'Association Réseau de Villes et Villages Numériques,
- D'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire  
B. NAVARRE

Certifié exécutoire par le Maire  
A WALLERS-EN-FAGNE  
LE 09/06/2023

Publié sur le site internet le : 22/06/2023  
Envoyé et reçu en préfecture le : 12/06/2023